

Nous aussi...

la
cgt artisanat

**Lettre d'information de l'activité Cgt
dans les secteurs de l'artisanat**

Commission Cgt
Dialogue social dans l'artisanat
2^e trimestre 2008

« Spécial » Conférence sur les unions locales

Lettre n° 6

Sommaire

Édito

Encore une victoire

Elections prud'homales

Matériels à disposition

Les unions locales sont des piliers pour coordonner le déploiement des syndicats de leur champ pour organiser les salariés des petites entreprises.

Dans le privé, près de 60 % des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 100, 30 % travaillent dans des entreprises de moins de 20.

Dans ces toutes petites entreprises, les salariés se répartissent entre l'artisanat, les petites entreprises du commerce, un peu de petites industries et services, et l'économie sociale qui principalement se trouve sur le secteur associatif.

Ces entreprises relèvent pour une part des chambres des métiers, mais aussi des CCI, des organisations de l'économie sociale, et par ailleurs des chambres de l'agriculture.

Nous avons besoin de bien comprendre toute cette organisation pour mieux intervenir auprès des interlocuteurs correspondant, et surtout pour construire des perspectives d'actions collectives sur chacun de ces champs sans globaliser les Tpe et Pme.

Aujourd'hui, l'activité de nos unions locales, nous conduit à principalement soutenir les salariés des Tpe et Pme, quand ils

sont en conflits ou en procédure de licenciement. Nous les soutenons en situation défensive, alors qu'il nous faudrait passer à un autre stade : être constructif, offensif, avec un syndicalisme présent en permanence sur la vie des entreprises.

Cela dit, nous savons combien il est difficile de construire et de maintenir des syndicats dans ces Tpe, pour ne pas dire impossible.

Pour autant l'approche concrète engager à partir de l'accord dialogue social dans l'artisanat, ou la réflexion engagée dans l'économie sociale après l'accord interprof sur la formation, peu nous donner de la perspective.

Avec des structurations territoriales et professionnelles. Avec des syndicats professionnels ou multiprofessionnels, de zones artisanales pour peser et demander par département la mise en place de commission paritaire départementale interprofessionnelle, ou professionnelle, pour négocier. Pour déboucher sur des instances de représentation des personnels interentreprises.

C'est pour ces raisons entre autres que nous devons prendre à cœur cette volonté de structurer les salariés de l'artisanat. ▶



Encore une victoire...

Juridiquement plus rien ne s'oppose à l'extension de l'accord national signé entre les confédérations syndicales et l'Upa. Nous pouvons donc nous appuyer sur cet accord de dialogue social dans l'artisanat, pour engager le débat avec les salariés du secteur, et interpeller dans les départements les artisans de l'Upa.

Aujourd'hui par un travail approfondi, la commission confédérale artisanat avec les organisations de la CGT engagées sur ces questions, ont précisé notre démarche et plusieurs revendications sur ce secteur. Voir nos lettres d'informations « NOUS AUSSI ».

n'est pas le summum de la démocratie.

Si le principe général de la démocratie c'est un homme, une voix, on ne comprend pas pourquoi dans le social, dans les entreprises, ce principe n'est retenu que pour les salariés.

Mais pourquoi les employeurs auraient-ils, en fait, plus de pouvoir ? En vertu de quels antiques privilèges ? ▲

La cour de cassation a rejeté le recours en annulation de l'accord sur l'artisanat interjeté par le Medef, l'Uimm et la Cgpm. Cet arrêt confirme les décisions de justice précédentes, plus rien ne devrait s'opposer à la mise en œuvre complète de notre accord. Cette contestation est révélatrice des combats de représentativité qui se jouent chez les patrons.

Il nous faut garder en mémoire les treize années de bataille de l'Upa pour rentrer à la Cnnc, contre la volonté hégémonique du Medef. Aujourd'hui, la même bataille est conduite par les employeurs de l'économie sociale (associations, mutuelles, scoop). Il est donc urgent de regarder le financement du syndicalisme patronal dans une société où chacun normalement compte pour un.

Les cotisations syndicales des employeurs ne sont pas payées sur les deniers personnels des employeurs, mais par les entreprises directement. C'est donc le travail qui finance les caisses du Medef (même les caisses noires). Sachons qu'aucun texte de loi ne précise leurs représentativités !

Les patrons du Medef se sont octroyés cette représentation. Le fait est qu'ils se sont auto-proclamés représentants de tous les employeurs. D'un côté, les salariés répondent justement à la démocratie « Un homme, une voix » ; de l'autre, des patrons répondent à « Un kilo d'euros, une voix ».

Il est peut-être temps de passer à un autre stade en faisant vivre l'accord Upa

Cgt - Cfdt - FO - Cgc - Cftc, en nous rappelant que le paritarisme, qui met à égalité les représentants des salariés et les représentants des employeurs



Répartition des postes salariés selon la taille de l'établissement au 31 décembre 2004 (réf. Insee au 20/03/2008) par région (1)

Nombre et %

	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus	Ensemble
Alsace	19,0	10,5	15,2	12,6	42,7	648 655
Aquitaine	23,6	11,9	17,5	13,1	33,9	959 018
Auvergne	21,5	11,3	17,4	12,8	37,0	425 660
Bourgogne	21,0	11,0	17,1	13,6	37,3	528 008
Bretagne	20,1	11,0	17,4	13,3	38,2	955 863
Centre	19,8	10,6	16,8	13,4	39,4	806 173
Champagne-Ardenne	19,7	10,9	15,9	12,9	40,6	429 414
Corse	31,7	14,5	15,8	11,8	26,2	84 888
Franche-Comté	20,5	10,7	16,0	12,9	39,9	374 807
Ile-de-France	16,3	8,6	12,7	10,5	51,9	5 189 890
Languedoc-Roussillon	25,8	11,9	16,2	12,4	33,7	703 867
Limousin	22,4	11,5	17,2	13,5	35,4	225 967
Lorraine	19,3	10,5	16,0	13,1	41,1	718 926
Midi-Pyrénées	22,5	11,3	17,1	12,7	36,4	880 522
Nord-Pas de Calais	16,4	9,5	15,9	13,5	44,7	1 279 141
Basse Normandie	21,1	10,8	17,0	13,5	37,6	456 560
Haute Normandie	18,0	10,4	16,1	12,8	42,7	599 560
Pays de Loire	18,9	10,7	17,1	13,0	40,3	1 143 570
Picardie	18,8	10,0	16,7	13,1	41,4	563 991
Poitou-Charentes	22,3	11,6	18,8	12,8	34,5	523 546
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,3	11,3	14,9	11,7	37,8	1 514 305
Rhône-Alpes	20,6	11,3	16,7	13,3	38,1	2 128 658
France de province	20,8	11,0	16,6	13,0	38,6	15 951 099
France métropolitaine	19,7	10,4	15,6	12,3	42,0	21 140 989
Guadeloupe	27,4	12,9	15,2	9,9	34,6	115 125
Guyane	21,4	12,0	17,9	12,5	36,2	38 573
Martinique	22,4	11,6	15,3	11,6	39,1	109 246
La Réunion	21,6	11,5	14,6	11,2	41,1	183 735
France entière	19,8	10,4	15,6	12,3	41,9	21 587 668

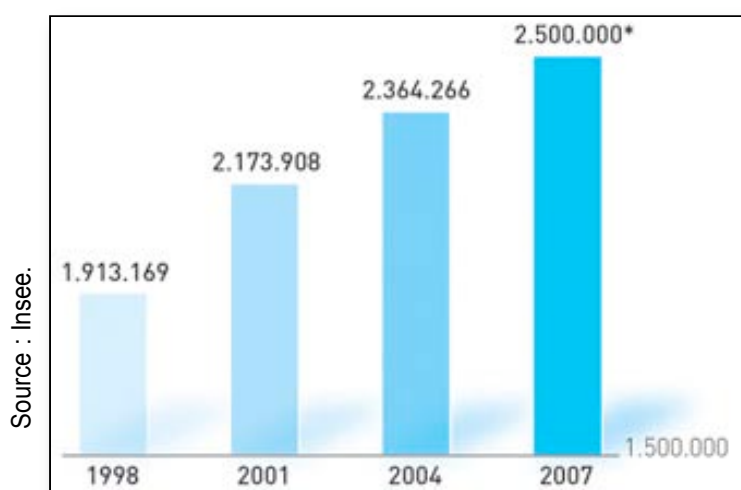
(1) Etablissements actifs, hors secteurs de l'agriculture, de la défense et de l'intérim.

Source : Insee, Clap.

Nous pouvons, amplifier ces débats en nous adressant aux salariées (és) de l'artisanat. Dans les zones artisanales, devant les centres d'apprentissage, les cœurs de ville, les zones où il y a des entreprises artisanales, devant les marchands de matériaux, lieux de passage des salariés de la construction de l'artisanat. Tous les moyens sont bons pour rentrer en contact. À nous, ensemble, d'être inventif, partageons nos expériences sachons faire connaître nos initiatives.

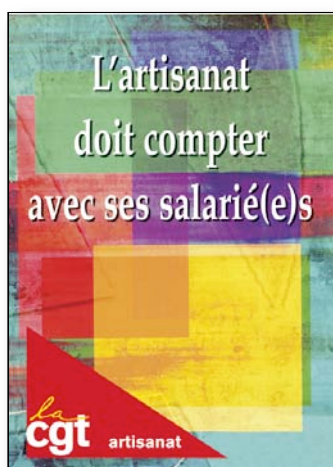
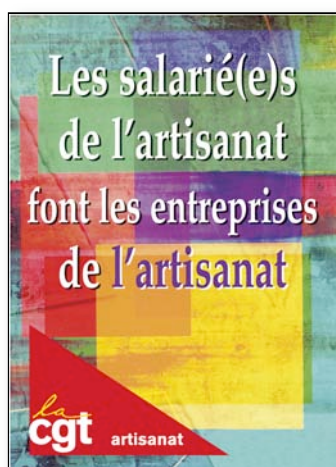
Evolution des effectifs salariés de l'artisanat

Estimation au 1^{er} janvier 2007



Élections prud'homales

La commission artisanat proposera du matériel spécifique pour les salariés de l'artisanat.



Matériels disponibles pour agir dans l'artisanat

A récupérer le sur le site de la CGT ou passer commande au 0680031612, au 0148188448, fax 0148188168.

Commandez :

- le carnet des salariés de l'artisanat, (52 pages) ;
- logo artisanat CGT en autocollant ;
- tract revendicatif ;
- tract pour la syndicalisation spécifique des salariés de l'artisanat ;
- tract pour la syndicalisation des apprentis ;
- 6 affiches spécifiques sont aussi disponibles.

Tous ces éléments sont encore disponibles jusqu'à concurrence des stocks, ou de la réédition du carnet et des affiches

Pour aller sur artisanat sur le site de la CGT :

Aller sur www.cgt.fr, quand vous y serez en haut à droite cliquez sur « espace militant » après sur la page espace militant en haut un peu à gauche ouvrir « vie syndicale » et là sur la liste cliquer sur « artisanat ».

Quand vous serez sur artisanat, vous trouverez des tracts, des affiches, des documents et nos lettres d'informations « Nous aussi » n° 1 à 5 sur www.cgt.fr/espace_militant/vie_syndicale/artisanat.